LA NOTION DE SOCIÉTÉ CIVILE À L'ÈRE DU LIBÉRALISME POLITICO-ÉCONOMIQUE

[Etapes de traitement de l'article]
Date de soumission : 24-04-2026 / Date de retour d'instruction : 06-05-2026/ Date de publication : 15-07-2026

Boukari OUEDRAOGO
Ecole Normale Supérieure, Koudougou, Burkina Faso
ouedbouk2006@yahoo.fr

Résumé : Le simple regroupement d'hommes était entendu comme une société civile au sens de T. Hobbes (1982) ou de J.-J. Rousseau (2002). La notion de société civile a connu une évolution avec l'avènement du capitalisme pour être une disjonction d'avec l'État. L'objectif de la société civile devient la poursuite des besoins individuels. Elle devient ainsi partisane par rapport à l'État qui recherche l'intérêt général. Aujourd'hui, la société civile s'analyse comme un contre-pouvoir des pouvoirs traditionnels que sont le politique et le religieux dans un contexte de démocratie. Quelle est la nature de la société civile ? Constitue-t-elle un contre-pouvoir du pouvoir étatique ? Quel est le rôle de la société civile dans la gouvernance politique ? Il importe de mieux analyser les caractéristiques de la société civile afin de situer son apport dans la gouvernance politique. Toutefois, comme tout concept, la société civile est marquée par ses propres limites et contradictions qu'il convient d'analyser.
Mots clés : contre-pouvoir, démocratie, État, politique, société civile.

THE NOTION OF CIVIL SOCIETY IN THE ERA OF POLITICAL AND ECONOMIC LIBERALISM

Abstract: The simple gathering of men was understood as a civil society in the sense of T. Hobbes (1982) or J.-J. Rousseau (2002). The notion of civil society evolved with the advent of capitalism to become distinct from the state. The objective of civil society becomes the pursuit of individual needs. It thus becomes partisan in relation to the state, which seeks the common good. Today, civil society is analyzed as a counter-power to the traditional powers, namely the political and religious authorities, within a democracy. What is the nature of civil society ? Does it constitute a counter-power to state power ? What is the role of civil society in political governance ? It is important to better analyze the characteristics of civil society in order to understand its contribution to political governance. However, like any concept, civil society is marked by its own limitations and contradictions, which need to be examined.
Keywords : checks and balances, democracy, state, politics, civil society.

Introduction

La démocratie moderne a pour fondement la liberté et l'égalité entre les citoyens d'un État. Il est même question de citoyen-monde qui transcende les frontières d'un État pour affirmer des droits universels inaliénables. Parmi ces droits, figurent les libertés

individuelles et collectives qui s'incarnent entre autres dans la liberté d'expression. Cette liberté d'expression devient une critique de l'État, d'où l'émergence du concept de la société civile. Elle en vient à être le moteur de la démocratie contemporaine. Elle devient le porte-voix des sans voix qui se manifeste dans une opinion nationale et internationale.

Si l'on convient que la notion de société civile est en vogue avec la démocratie moderne, il est important de s'interroger sur son origine qui semble bien lointaine. La société civile semble également intimement liée à la notion de politique définie comme ce qui est relatif à l'organisation d'un État ou la gestion du pouvoir d'État. Elle serait devenue un phénomène incontournable dans la réflexion politique tant et si bien que l'État s'analyse par rapport à la société civile.

Il se pose ainsi le problème du rapport entre État et société civile. La société civile peut-elle se dissociée de l'État ? Pour répondre à cette problématique, ces questions méritent d'être analysées : quelle est la nature de la société civile ? Quel est son apport dans la gouvernance politique ? Quelles peuvent être les limites de cette société civile ? Notre recherche a pour objectif d'expliciter la notion de société civile, d'identifier sa contribution dans la gestion du pouvoir d'État et de montrer que malgré cette contribution, elle n'est pas une panacée et comporte des limites. Notre hypothèse de recherche est que l'État et la société civile sont intimement liés. La méthode de notre étude est théorique passant d'une historicité de la société civile à son actualité. Elle s'inscrit dans une analyse philosophique apportant une contribution à l'élucidation de la notion de société civile dans un contexte marqué essentiellement par le libéralisme politique et économique. Notre démarche est qualitative et se fonde sur l'analyse documentaire en sciences humaines spécifiquement en philosophie avec des illustrations à travers l'action de la société civile en Afrique.

Notre réflexion s'articule sur la définition et les caractéristiques de la société civile, puis présente ses apports dans la gestion du pouvoir étatique avant de relever les limites de son action.

1. Définition et caractéristiques de la société civile

La notion de société civile a connu une évolution avec l'histoire des idées depuis la période de l'Antiquité à l'ère contemporaine touchant tous les maillons de la société.

1.1. Genèse de la société civile

Le simple regroupement d'hommes, qui noue un contrat social ou qui se donne des règles de vie en communauté, était entendu comme une société civile au sens de T. Hobbes (1982) ou de J.-J. Rousseau (2002). La société civile est à la genèse de la société humaine. Il y a société civile dès qu'il y a une communauté d'hommes, dès qu'il y a la formalisation d'un ordre politique ou juridique. La société civile renvoie ainsi à une communauté d'hommes civilisée, à la civilisation et à la civilité ou à la politesse (ensemble de manières à assimiler pour s'intégrer à la société, le fait d'être poli, de respecter les bonnes manières de la société). « Civile » est ici l'équivalent de policée, de civilisée par opposition à barbare et à sauvage. » D. Colas (1992, p. 27).

La société civile s'oppose donc à l'état de nature, état d'inorganisation sociale, tel que théorisé par Hobbes et Rousseau. L'état de nature est la condition des hommes avant l'apparition de la société civile, de la république ou de l'État. La société civile est née pour la préservation de la sécurité pour Hobbes et pour la préservation de la liberté pour Rousseau. Avec Locke, il s'agit plus de la préservation de la propriété privé. Ainsi

J.-J. Rousseau (2002, p. 41) écrit « Le premier qui, ayant enclos un terrain, s'avisa de dire : Ceci est à moi, et trouva des gens assez simples pour le croire, fut le vrai fondateur de la société civile. » Mais, il fait remarquer que c'est une mauvaise socialisation fondée sur la propriété privée.

« L'origine de la société civile est située dans le contrat réalisé par les individus libres et rationnels cherchant à préserver leur vie, leur santé, leur liberté mais aussi leurs biens. » G. Pirotte (2018, p. 15). La société civile est publique et s'oppose à la société domestique qui est l'apanage de la famille où règne le sentiment. Alain (1986, p. 27) montre à juste titre que la fonction première de la famille, en plus de satisfaire aux besoins fondamentaux de l'individu, est de former aux sentiments.

G. Pirotte (2018) élabore une historicité de la société civile en quatre moments. Le premier moment est l'appréhension de la société civile comme résultant d'une communauté d'hommes. La notion de société civile est alors intimement liée à la notion de démocratie. Ainsi, la société civile était appréhendée dès la Grèce antique comme publique à l'opposé de la société domestique qu'est la famille. G. Pirotte (2018, pp. 7-8). En effet, la société civile relève de l'espace public où étaient exclus les esclaves, les femmes et les étrangers (métèques) qui constituaient les non-citoyens de la société démocratique athénienne. La société est un ensemble d'individus, réunis et organisés selon le principe d'utilité, dont les rapports sont régis par des règles explicites ou implicites, règles souvent garanties par l'existence de sanction. Quant à l'État, il est un ensemble structuré d'organismes publics qui se distinguent des institutions privées et qui règle la coexistence entre les membres d'un même territoire juridiquement reconnu au plan international.

Pour le premier moment de la société civile, la société ou l'État constitue la société civile. Pour Aristote, en effet, la société civile est synonyme de l'État, de la Cité, c'est la forme la plus élevée de communauté ou d'association. « Tout Etat, ainsi que nous le savons, est une société, l'espoir d'un bien, son principe, comme de toute association, car toutes les actions des hommes ont pour fin ce qu'ils estiment un bien. (…) On la nomme Etat ou société politique. » Aristote (1964, p. 13). La société civile dénote d'une confiance à l'individu et d'un fondement de la société non plus sur des principes transcendants mais en l'individu. La société civile devient un ordre « auto-institué » C. Gautier (1993, p. 7), elle devient une question moderne avec pour fondement l'individu. C. Gautier (1993, p. 8). Elle est un artifice.

Le deuxième moment de la société civile est celle relevant de la société marchande, avec l'avènement du capitalisme, elle se construit par « le libre jeu des intérêts personnels, des besoins et des désirs de chacun ». G. Pirotte (2018, p. 16). La société civile provient d'une disjonction d'avec l'État pour la poursuite du besoin individuel, même si cette société civile est critiquée par Rousseau en tant que mauvaise socialisation fondée sur l'intérêt individuel. Il propose donc un dépassement de cette société civile par un véritable contrat social pour la réalisation de l'intérêt général. Avec Hegel, il y a l'affirmation de la distinction de l'État d'avec la société civile. En effet, pour Hegel, les trois moments du droit se caractérisent par la famille, premier moment où règne l'altruisme particulier ; la société civile comme deuxième moment qui est le siège de l'égoïsme universel, d'où la notion hégélienne de société civile bourgeoise et le troisième moment est l'État où règne l'altruisme universel. Hegel (1940, § 181-182-183, pp : 216-218).

La société civile s'identifie donc à un système de besoins manifesté par la production et la division du travail à travers les corporations et les associations. « Á partir du moment hégélien, l'on ne peut plus penser la société civile sans son rapport à l'État, rapport complexe mêlant opposition et complémentarité, l'une ne pouvant exister sans l'autre. » G. Pirotte (2018, p. 28). La société civile apparaît comme un ensemble de composantes dotées d'une autonomie mais agissant pour la réalisation de la totalité. Les vices privés font le bien public affirme Mandeville, c'est la main invisible smithienne. « Elle (la société civile) est un espace à l'intérieur duquel se déploient de manière autonomes les mouvements des actions individuelles, où chaque partie s'accomplit conformément à ses propres fins — la liberté — sans autre intention. » C. Gautier (1993, p. 231). C'est une conception moderne de la société qui s'auto-institue où l'individu actif produit l'ordre social. De l'opposition de la société civile avec l'état de nature, on passe à l'opposition de la société civile avec l'État.

Le troisième moment de la société civile se comprend comme un contre-pouvoir des pouvoirs traditionnels que sont le politique, l'économique et le religieux. La société civile est définie en opposition à l'État. Elle n'est pas l'État et représente un contre-pouvoir du gouvernement ou de l'administration publique. Elle apparaît comme la promesse d'un renouvellement d'une classe politique, elle offrirait la possibilité de faire de la politique autrement. En plus de se distinguer de l'État, la société civile se distingue également de l'économie et de la religion qui constituent des formes séculières et structurelles d'un pays. La société civile peut ainsi relever de l'informelle. Il convient de noter aussi que la contestation est au cœur de la société civile. « La notion de société civile peut être employée aujourd'hui pour signifier un lieu de contestations ou d'oppositions, ou encore d'innovations sociales. » G. Pirotte (2018, p. 4). Dans les formes contestataires intervient la société civile qui s'oppose à l'État et elle est comprise comme « un ensemble de sous-ensembles qui présente le paradoxe particulier de ne pas se soumettre à des organes censés incarner son unité. » G. Pirotte (2018, p. 111). La société civile se révèle être une remise en cause de l'État. Elle est une forme de subversion de l'action de l'État par une confrontation ouverte afin de prendre le contrôle du pouvoir, dans le sens d'influencer les décisions politiques. La société civile, utilisant les formes contestataires du pouvoir politique établi, entre ainsi en concurrence avec les partis politiques qui emploient les formes conventionnelles de conquête du pouvoir d'État notamment les consultations électorales.

Dans les démocraties modernes, cette société civile peut s'incarner dans les médias analysés comme un quatrième pouvoir à côté des trois pouvoirs théorisés par Montesquieu : l'exécutif, le judiciaire et le parlementaire.

« Il ne s'agit plus de concevoir la société civile seulement comme étant la forme d'expression d'une civilisation, d'une société organisée, bien ordonnée. Avec l'émergence des États modernes apparaît peu à peu la conscience individuelle des sujets politiques, conscience qu'il va falloir protéger contre l'arbitraire de l'autorité religieuse et/ou politique. » G. Pirotte (2018, p. 19).

La société civile s'apparente à un contre-pouvoir, elle peut être entendue comme le cinquième pouvoir après la presse, mais elle se retrouve en même temps diffuse dans les autres pouvoirs : exécutif, législatif, judiciaire et médiatique. Cette ambivalence de la société civile est constatée par D. Colas (1992, p. 44) : « Devenu l'étiquette de toutes sortes de marchandises, ou parfois même le label du vide... »

Le quatrième moment de la société civile coïncide avec l'avènement d'organisations de la société civile intervenant dans le domaine social ou humanitaire.

« La notion de société civile (…) peut se référer à des acteurs politiques, à des agents économiques, à la société au sens large, à une classe de courtiers du développement (comme les nouvelles organisations non gouvernementales —ONG, ou NGO en anglais — au Sud par exemple), à des organisations patronales ou syndicales, à des réseaux associatifs pourvoyeurs de capitaux sociaux, etc. » G. Pirotte (2018, p. 4).

In fine, avec G. Pirotte, nous retenons quatre moments de la société civile : elle est une société civilisée et policée représentée par l'État, le gouvernement, la *res publica* ; puis elle est appréhendée comme une société marchande caractérisée par la société bourgeoise ; ensuite une société politique qui se traduit par un contre-pouvoir ; enfin un tiers-secteur qui se manifeste par la gestion du social et de la solidarité.

1.2. Caractéristiques de la société civile

La société civile se distingue de l'État, du marché, de l'Église ou de la société militaire. Elle relève du registre d'action collective, on n'est pas société civile tout seul comme parti politique tout seul. La société civile suppose l'existence du fait associatif. Elle est composée d'acteurs non étatiques et non économiques sous formes d'associations. Ces regroupements d'hommes et de femmes se font à l'aune d'une vision, de convictions partagées et vécues. Il y a également un espace public, un espace d'expression des visions, des convictions et des attentes. L'importance politique des associations comme contre-pouvoir se manifeste en interpellant les acteurs politiques et économiques sur leurs responsabilités. Elles permettent une socialisation voire la participation politique. Les acteurs de la société civile par leurs actions associatives participent à l'animation de la vie politique donc de la démocratie.

B. Badie (1992, p. 116) souligne trois critères qui seraient déterminant dans l'avènement de la société civile. Il s'agit de la distinction entre l'espace public qui est politique et les espaces sociaux privés ; de l'individualisation des rapports sociaux qui accorde une importance plus grande à l'action citoyenne ; de l'horizontalité des rapports sociaux conduisant à une vie associative indépendamment de la traditionnelle hiérarchisation de la société en classes.

L'assimilation de la société civile à la vie associative révèle la limite de l'approche associative de la société civile. Elle exclut la société politique notamment les partis politiques dans l'opposition. Il convient de noter que la société civile se distingue de la sphère politique et celle économique. Une distinction peut se faire entre la société civile agissant dans le domaine social ou humanitaire, c'est la dimension morale de la société civile qui prend en compte la dimension éthique pour agir sur la vie démocratique. En Afrique en général et particulièrement au Burkina Faso, la société civile évolue essentiellement dans le domaine social ou humanitaire et subsidiairement dans le domaine politique.

Trois traits essentiels peuvent caractériser la société civile : elle est fondée sur un principe de pluralité eu égard à la diversité des acteurs et à la diversité des opinions. Elle a un caractère à la fois public et privé lié aux espaces communs de communication et aux intérêts particuliers voire partisans de chaque acteur de la société civile. Enfin, il existe un principe de légalité distinguant la société civile de l'État et de l'économie. G. Pirotte (2018, p. 57-58).

En outre, la société civile est marquée par les réalités sociales, politiques, économiques, culturelles de son époque. Dans ce sens, on ne peut concevoir une société civile en dehors de l'histoire et de l'évolution de chaque État. Qu'à cela ne tienne, on peut envisager une société civile internationale s'incarnant particulièrement dans les ONG internationales ou Organisations de Solidarité Internationale (OSI) car il est des préoccupations politiques, économiques, sociales et environnementales transnationales. On peut noter ainsi la dénonciation des dérives de la globalisation économique. Un facteur non moins important est le développement des technologies de l'information et de la communication favorisant les contacts internationaux.

Avec la mondialisation se dessine une société civile internationale, mondiale ou encore globalisée définie comme le médium présentant un ensemble de règles et d'opinions globales influençant le fonctionnement des États que cela soit dans les domaines politique, économique et environnemental. G. Pirotte (2018, p. 83). Les caractéristiques de cette société civile internationale selon Jan Aart Scholte (1999), cité par G. Pirotte (2018, p. 85), comprennent l'une des activités civiques suivantes : abordent des questions internationales ; impliquent des communications transnationales ; disposent d'une structure organisationnelle mondiale ; travaillent sur une prémisse de solidarité supra-territoriale. Ainsi, l'action de la société civile déborde le cadre d'un État pour s'étendre à des regroupements d'États comme les unions et même au monde entier.

En conclusion, l'analyse du concept de société civile « fournit une immense richesse conceptuelle (elle est bien plus grande que celle de « démocratie » par exemple) et une diversité de sens extrême. » D. Colas (1992, p. 39). Quels peuvent être les différents apports de la société civile dans la vie politique des États ?

2. Apports de la société civile

Les apports de la société civile peuvent être analysés au triple plan politique, économique et social.

2.1. Apports politiques

Au niveau politique, la société civile participe à l'édification d'une société démocratique et devient un indicateur de la vitalité de la démocratie. La société civile a permis le recul du totalitarisme entendu comme une fusion de la société civile et de l'État ; une fusion des sphères politique, religieuse et économique. Le totalitarisme conduit à une manipulation de la superstition qui obscurcit la saine raison au point que « les hommes combattent pour leur servitude, comme s'il s'agissait de leur salut, et pensent non s'avilir, mais s'honorer au plus haut point lorsqu'ils répandent leur sang et sacrifient leur vie pour appuyer les bravades d'un unique individu ». D. Colas (1997, p. 266). La société civile a permis donc l'avènement de la liberté.

Ainsi, la crise de la démocratie représentative qui ne traduit pas les aspirations du peuple conduit à une éclosion de la société civile pour une démocratie participative qui incite à la consultation, à la concertation avec la société civile pour certaines décisions politiques. La société civile participe à la réalisation d'une démocratie délibérative. Elle offre un espace de délibération pour les citoyens. « La société civile devient cet espace public au sein duquel les différences sociales, les problèmes sociaux, les politiques publiques, l'action gouvernementale, les affaires communautaires et les identités culturelles sont mis en débat. » G. Pirotte (2018, p. 55). Ainsi, dans ce débat interviennent des chercheurs ou universitaires qui participent à la critique sociale en tant qu'acteurs de la société civile. Aussi D. C.-G. Alosse (2023, p. 554) remarque-t-il que même si la « neutralité axiologique interdit l'enseignement, sur la base de travaux

de recherche, des jugements de valeur où le chercheur doit s'en tenir à une description des faits et éviter les jugements évaluatifs », il n'en demeure pas moins que « Dans les lieux politiques où les intervenants peuvent exprimer librement leur pensée à un public large, les chercheurs peuvent jouer un rôle important. »

En outre, l'espace public politique assure une fonction de contrôle par la critique publique à travers la société civile où l'opinion publique nationale peut infléchir les politiques publiques. On peut illustrer cette contribution des organisations de la société civile par leur participation à l'avènement de l'insurrection populaire en 2014 au Burkina Faso (J. M. Mfou'ou, 2015, p. 96) ainsi que la gestion du pouvoir politique depuis l'avènement de la transition en 2022 dans le même pays.

De même, pour J. Habermas (1997, p. 387), l'espace public est « un réseau permettant de communiquer des contenus, des prises de position et donc des opinions [...] » Il s'agit plus d'espaces publics au pluriel, d'une multitude d'espaces publics. Avec Habermas, la distinction se fait nette entre la société civile, l'État et l'économie pour être un espace public, mieux des espaces publics au pluriel qui influencent l'État et l'économie. La société civile reste donc connectée à l'État, à l'économique et au religieux. En effet, la démocratie délibérative implique que les décisions soient prises de manière discursive et c'est le meilleur argument qui l'emporte. Elle doit observer trois principes fondamentaux : le principe d'argumentation avec la prévalence du meilleur argument qui emporte, le principe d'inclusion prenant en compte tous les acteurs concernés par la prise de décision et le principe de publicité garantissant la transparence des débats. G. Pirotte (2018, p. 57). Aussi la société civile devient-elle un acteur privilégié de la démocratie délibérative permettant l'expression des diversités de couches socio-professionnelles et d'opinion. En Afrique, on peut citer par exemple le mouvement « Y a en marre » au Sénégal qui participe à l'édification d'un panafricanisme. Toutefois, il convient de noter que la participation de citoyens exclus tant au niveau social qu'économique reste très faible.

En sus, la société civile joue un rôle de régulateur du politique et parfois en même temps pourvoyeuse d'élites politiques. Elle devient une sorte de passage, d'anti-chambre de l'arène politique. Des acteurs de la société civile notamment des leaders d'opinion, comme dans le domaine du syndicalisme, passent dans l'arène politique et deviennent des acteurs majeurs de la gestion du pouvoir politique. Au Burkina Faso, nous pouvoir citer l'exemple de Basolma BAZIE qui fut Ministre d'État, du gouvernement de la transition de 2022, qui auparavant était le secrétaire général de la Confédération Générale des Travailleurs du Burkina (CGTB).

2.2. Apports économiques

Au plan économique, la société civile peut être appréhendée comme un tiers-secteur constitué d'un ensemble d'organisations fournissant services et solidarité mais distinct malgré tout de l'État et du marché. Avec la société civile, se forme donc une sorte d'économie sociale pour assurer un équilibre socio-économique face au capitalisme caractérisé par la loi du marché. Elle développe des initiatives économiques participant soit à l'accès au financement, soit à la création d'emploi, soit au renforcement des compétences d'acteurs économiques. Cela participe à plus de justice sociale par l'atténuation des effets néfastes du capitalisme, c'est-à-dire la paupérisation de la classe ouvrière. La société civile devient une sorte de troisième voie entre l'État et la société marchande, un tiers-secteur. Elle est le contre-pouvoir de l'État et du marché.

La société civile confère un pouvoir aux sans-pouvoirs, aux non-citoyens de la société libérale.

Ainsi, la société civile a été un supplément au développement de l'économie de marché. Elle a permis une forme de libéralisation de l'économie permettant à une classe de citoyens non membres de la bourgeoisie d'y accéder par le biais de leur activités économiques. C'est en cela qu'on entend souvent cette expression « des pauvres devenus riches » par le développement de leurs affaires économiques. L'ONU accorde une place privilégiée à la société civile dans la réalisation des OMD en l'associant à l'État et au secteur privé dans l'élaboration, la mise en œuvre et le suivi-contrôle-évaluation des politiques publiques. ONU (2000). La société civile devient un facteur essentiel dans la responsabilisation de l'État.

La société civile participe aussi à la bonne gouvernance par la participation à la formulation de politiques publiques, les critiques quant à leur mise en œuvre et mieux, elle devient une condition sine qua non dans le financement du développement par des partenaires techniques et financiers exigeant que les ressources pour les projets et l'exécution de ces projets passent par un acteur de la société civile ou un consortium d'acteurs de la société civile. « La société civile prend une place très importante entre, d'une part, le développement économique (la libéralisation du marché) et, d'autre part, le développement politique (notamment la libéralisation des régimes autoritaires dans le courant des années 1980 et 1990). » G. Pirotte (2018, p. 71).

2.3. Apports sociaux

Au plan social, la société civile permet de contrôler les actions du gouvernement dans plusieurs secteurs : santé, éducation, protection sociale par exemple. Elle passe par l'occupation de l'espace public par des associations qui argumentent, défendent ou agissent pour la défense d'un idéal ou la réalisation d'intérêt partisan. La vitalité des associations ou de la vie associative à l'époque contemporaine illustre l'apport social de la société civile. Nous pouvons illustrer nos propos avec l'action des associations de consommateurs qui influence des décisions économiques et sociales.

De même, on constate que la société civile en Afrique s'investit dans le domaine social : aides aux personnes vulnérables, défense et protection de l'environnement. Ainsi, G. Pirotte (2018, p. 42) affirme que la société civile est moins un contre-pouvoir qu'une béquille d'un pouvoir en crise.

Enfin, la société civile participe à la formulation d'un jugement public souvent pris en compte dans les prises de décision au niveau politique, économique, social et dans une moindre mesure au niveau religieux. Par exemple au Burkina Faso, la société civile a contribué à la prise de décision d'une journée dédiée aux coutumes et aux traditions notamment le 15 avril de chaque année, journée fériée hissant ainsi au même niveau de considération publique les religions traditionnelles avec les religions révélées comme le christianisme et l'islam.

En résumé, l'apport de la société civile est diversifié et G. Pirotte (2018, p. 73), citant le politologue américain Larry Diamond (1991) énumèrent six apports de la société civile :

« La société civile est un réservoir de ressources politiques, économiques, culturelles et morales pour contrôler le pouvoir de l'État ;

la diversité de la société civile assurera que l'État n'est pas dans les mains d'un petit groupe de privilégiés ;

la croissance de la vie associative complétera le travail des partis politiques dans la stimulation de la participation politique […] ;
la société civile stabilisera éventuellement l'État parce que les citoyens ont un plus grand intérêt à maintenir l'ordre social. […] ;
la société civile est le lieu de recrutement des nouveaux leaders politiques ;
la société civile résiste à l'autoritarisme. »

3. Limites de la société civile

Les limites de la société civile mettent en exergue ses propres contradictions internes entre défense de l'intérêt général et de l'intérêt particulier.

3.1. Partialité de la société civile

La société civile, définie comme la recherche d'un intérêt partisan, prétend rechercher l'intérêt général. Cet état de fait engendre des conflits entre acteurs de la société civile aux intérêts partisans souvent contradictoires et des inégalités politiques, sociales et économiques. Ainsi, pour Hegel, la société civile est l'espace où les individus poursuivent leurs intérêts particuliers. « La personne concrète qui est à soi-même une fin particulière comme ensemble de besoins et comme mélange de nécessité naturelle et de volonté arbitraire est le premier principe de la société civile. » Hegel (1940, § 182, pp : 217-2018).
Rousseau illustre la contradiction en l'individu à travers les trois volontés : la volonté propre de l'individu, la volonté commune des magistrats et la volonté du peuple ou la volonté souveraine. Si dans une législation parfaite, la volonté du peuple doit être la règle, Rousseau constate que c'est plutôt la volonté propre de l'individu qui domine privilégiant l'intérêt particulier à l'intérêt général. Ainsi, naît un paradoxe entre l'État et la société civile. Ce paradoxe s'objective également dans la séparation entre État et société civile se traduisant par le couple conservation/nouveauté. Tandis que les actions de l'État tendent à la conservation, celles de la société civile portent à l'innovation sociale engendrant des mouvements sociaux. A. Gramsci (2021, p. 208) présente cette séparation entre État et société civile dans l'expression « soit pour lutter contre le nouveau et conserver le chancelant en le rétablissant de manière coercitive, soit comme expression du nouveau pour briser les résistances qu'il rencontre dans son développement, etc. »
L'impartialité de la critique sociale notamment par les chercheurs ou universitaires devrait contribuer à la réalisation de l'intérêt général. Ainsi, D. C.-G. Alosse (2023, p. 557) note qu'elle nécessite « une large autonomie intellectuelle et une certaine indépendance économique, lesquelles sont les garantes d'une véritable liberté de la pensée. » Toutefois, il convient de noter la partialité de cette critique sociale à la solde de puissances politiques, économiques et sociales si bien que D. C.-G. Alosse (2023, p. 556) affirme qu'« Il y a aussi les connaissances élaborées dans des laboratoires d'expertise sociale dont la principale préoccupation est, dans la majorité des cas, de légitimer l'idéologie dominante ou dans tous les cas, de défendre les intérêts de leurs bailleurs de fonds. »
En outre, la tradition hégélienne critique le marché en trois points. D'abord, le marché engendre une inégalité croissante entre classes. À ce sujet, P. Rosanvallon (1989, p. 170) écrit : « La limite de la société civile, c'est que, loin de pouvoir réduire la pauvreté, elle soit finalement obligée de la consacrer et de l'instituer. » Il faut souligner que la société civile naît et se développe avec la division du travail qui, même si elle produit de la

richesse, creuse davantage le fossé entre riches et pauvres. Le marché consolide ainsi les inégalités de revenus qui perpétuent son existence. Le libéralisme économique échoue à réaliser un monde juste du fait des travers de la société civile.

3.2. Source d'injustice

Au plan social, la société civile agissant pour l'intérêt particulier de ses membres peut conduire, au plan politique, au non-respect de l'équité, de l'égalité, c'est-à-dire de la justice qu'elle soit politique ou sociale. La société civile offre à tout regroupement d'hommes et de femmes d'agir pour leurs intérêts, leurs convictions et leurs idéaux qui peuvent être en contradiction avec la recherche de l'intérêt général. Même si la réalisation des intérêts particuliers peut contribuer à la réalisation de l'intérêt général, il convient de retenir qu'intérêt général et particulier peuvent être antinomiques.

En plus, la société civile constitue une limitation du pouvoir de l'État par l'émergence d'une multitude d'associations critiquant l'action gouvernementale et contribuant à infléchir les politiques publiques. Toutefois, la société civile surtout au niveau économique, c'est la défense des intérêts partisans si bien que des acteurs de la société civile disposant de pouvoirs économiques, politiques ou religieux peuvent imposer leurs intérêts partisans. Ainsi, G. Pirotte (2018, pp. 72-73.) écrit : « L'engagement citoyen au sein de la société civile peut très bien avoir pour conséquences le renforcement des différences sociales, l'exacerbation des identités particulières, la mise en place des politiques publiques creusant des divisions au sein d'une même société. » À cela, il faut ajouter le fait que beaucoup d'acteurs de la société civile sont également des acteurs principaux dans les sphères politique, économique et religieuse renforçant de *facto* les positions dominantes acquises.

Il convient de noter aussi que les sociétés civiles notamment en Afrique manquent souvent d'autonomie vis-à-vis du pouvoir politique voire économique, elles sont instrumentalisées sinon créées par des acteurs politiques. Elles deviennent ainsi des instruments politiques à la solde du pouvoir politique. Au lieu d'être des contre-pouvoirs, elles deviennent l'anti-chambre du pouvoir politique.

En outre, la société civile est souvent pensée, notamment par Habermas, comme des espaces publics où les citoyens échangent, discutent et confrontent leurs opinions afin d'influencer les décisions politiques. Ces espaces sont censés garantir la pluralité des voix, la transparence et la participation démocratique. Cependant, cet idéal est fragilisé par deux facteurs majeurs : les médias de masse et les intérêts économiques. En effet, de puissants acteurs économiques en viennent à influencer en leur faveur le débat dans l'espace public. La démocratie devient donc le pouvoir des riches. Aussi M. Savadogo (2012, p. 8) remarque-t-il : « Rien que les campagnes électorales en vue de l'accès à la tête de l'État demandent des moyens financiers colossaux que seules les catégories sociales les plus aisées sont capables de mobiliser. »

A. Gramsci (2021) renchérit que la société civile n'est pas neutre et reflète les rapports de force sociaux, il la voit comme un terrain de lutte idéologique où se construit l'hégémonie culturelle. Elle est ainsi fortement déterminée par les rapports de domination et peut être instrumentalisée par les classes dirigeantes. A. Gramsci (2021, p. 216) donne ainsi l'exemple de la presse à scandale et de la radio qui « offrent la possibilité de provoquer extra-temporellement des explosions fictives de panique ou d'enthousiasme qui permettent d'atteindre des objectifs données, électoraux, par exemple. » Nous pouvons illustrer cet état de fait avec la participation des médias à

l'exacerbation de la crise post-électorale en 2010 et 2011 en Côte d'Ivoire. De même, J. M. Mfou'ou (2015, p. 99) souligne la forte politisation de la société civile ivoirienne pendant cette même crise post-électorale.

En somme, la société civile est indispensable mais limitée ; elle favorise la liberté, la participation et la critique, mais ne peut remplacer l'État ni résoudre les inégalités structurelles. Elle reste un espace de médiation entre l'individu et le pouvoir, dont la force dépend de sa capacité à s'articuler avec les institutions politiques et sociales.

Les limites de la société civile se caractérisent par la contestation de sa légitimité politique, l'absence de pouvoir décisionnel direct dans l'appareil d'État, sa dépendance financière vis-à-vis des partenaires techniques et financiers et de l'État, limitant *de facto* sa capacité d'investissement productif, l'insuffisance de coordination entre des acteurs très diversifiées de la société civile pouvant conduire à son instrumentalisation politique.

Conclusion

La société civile, définie comme contre-pouvoir des pouvoirs séculiers, reste un acteur majeur de nos démocraties contemporaines. Si à l'origine, elle était identifiée à l'État et constituée à l'opposé de l'état de nature même hypothétique, la société civile devient non seulement le contre-pouvoir mais aussi le complément des autres pouvoirs politique, économique et religieux. Son apport significatif réside dans l'affermissement de la démocratie gage d'égalité, de liberté et de développement et dans l'avènement d'une plus grande justice au niveau économique et social. La société civile a des rapports d'identité, d'opposition et de complémentarité avec l'État. Toutefois, cette société civile ne saurait être une panacée à l'édification d'une société équitable ; d'où des limites objectives qu'il convient de travailler à combler pour une société civile plus dynamique.

Références bibliographiques

1. Alain, 1986, *Propos sur l'éducation suivis de Pédagogie enfantine*, Quadrige/PUF, Paris.
2. Alosse Dotsè Charles-Grégoire, 2023, « La pensée sociale en Afrique : Entre neutralité et engagement », in International Journal of Innovation and Applied Studies, ISSN 2028-9324 Vol. 40 No. 2 Aug. 2023, pp. 553-562. (En ligne), consulté le 28/04/2026 URL :

http://www.ijias.issr-journals.org/

3. Aristote, 1964, *La politique*, Présentation et note de Marcel Prélot, Éditions Gonthier par Presses Universitaires de France, Collection « Bibliothèque Méditations », Paris.
4. Badie Benard, 1992, *L'État importé. Essai sur l'occidentalisation de l'ordre politique*, Fayard, Paris.
5. Colas Dominique, 1992, *Le glaive et le fléau. Généalogie du fanatisme et de la société civile*, Grasset, Paris.
6. Diamond Larry, 1991, *The Democratic Revolution : Struggles for Freedom and Pluralism in the Developing World* ; Freedom House, New York.
7. Gautier Claude, 1993, *L'invention de la société civile lectures anglo-écossaises. Mandeville, Smith, Fergusson*, PUF, « Recherches politiques », Paris.
8. Gramsci Antonio, 1996, *Cahiers de prison,* Gallimard, Paris.

9. Habermas Jürgen, 1997, *Droits et démocratie, entre faits et normes*, Gallimard, NRF Essais, Paris.
10. Hegel Georg Wilhelm Friedrich, 1940, *Principes de la philosophie du droit*, traduit de l'allemand par André Kaan et préfacé par Jean Hyppolite, Gallimard, Collection « NRF », Paris.
11. Hobbes Thomas, 1982, *Le Citoyen ou les fondements de la politique*, Traduction de Samuel Sorbière, Éditions Flammarion, Collection « Œuvres de philosophie politique », Paris.
12. Mfou'ou Jeanot Minla, 2015, « Regards croisés sur les sociétés civiles africaines. À partir des cas du Cameroun, Burundi, Bénin, Côte d'Ivoire, République Démocratique du Congo, Guinée Conakry et Tchad », Cahiers du Mapinduzi 4 Les sociétés civiles en Afrique, Traductions de l'Anglais : Françoise Guerlin, Éditeur : Mapinduzi Unit, Bafoussam, Cameroun, pp. 92-103. (En ligne), consulté le 28/04/2026 URL :
https://peaceworkafrica.net//wp-content/uploads/2017/09/Mapinduzi-4-Frz-Web.pdf
13. Pirotte Gautier, 2018, *La notion de société civile*, Éditions La découverte, Collection « Repères », Paris.
14. ONU, 2000, *Rapport mondial sur le développement humain,* De Boeck Université, New York
15. Rosanvallon Pierre, 1989, *Le libéralisme économique, Histoire de l'idée de marché*, Éditions du Seuil, Paris.
16. Rousseau Jean-Jacques, 2002, *Discours sur l'origine et les fondements de l'inégalité parmi les hommes*, édition électronique, Québec.
17. Rousseau Jean-Jacques, 2002, *Du contrat social, ou Principes du droit politique*, édition électronique, Québec.
18. Savadogo Mahamadé, 2012, « *La démocratie, fin ou moyen ?* » Contribution à la journée mondiale de la philosophie, in Hakili, Ouagadougou.
19. Scholte Jan Aart, 1999, *« Global civil society : changing the world ?* », CSGR Working Papers, n° 31.